

Epernay, le jeudi 9 juin 2022

## ATTESTATION NON CERTIFICATION BIOLOGIQUE

L'INSTITUT ŒNOLOGIQUE DE CHAMPAGNE atteste ne pas être dans l'obligation de certification, habilitation, accréditation ou référencement quant à la réalisation de prestation de vinification biologique chez ses clients en leur présence. Cela fait partie du périmètre du propre contrôle du vinificateur en production biologique.

Les prestations vinicoles réalisées par l'INSTITUT ŒNOLOGIQUE DE CHAMPAGNE : de passage au froid, filtration, froid continu, tirage méthode traditionnelle, dégorgement, tirage vin tranquille qui sont effectuées chez nos clients sont gérées dans le cadre d'un système de management intégré d'amélioration continue prenant en compte :

- la satisfaction et l'écoute client,
- la sécurité sanitaire des aliments : traçabilité, étude HACCP et Bonnes Pratiques d'Hygiène,
- la sécurité santé au travail : évaluation des risques professionnels.



C. GONZALÈS  
Responsable Qualité